OÙ ET QUAND VOTER ?

Du 17 novembre 9 heures au 24 novembre à 17 heures

Le vote peut se faire sur le lieu de travail et pendant le temps travail avec n'importe quel terminal professionnel ou personnel.







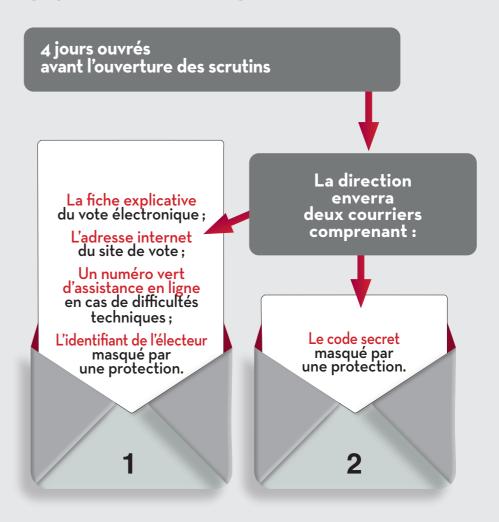
OU





Ces bornes seront mises en place par l'entreprise, dans des conditions de confidentialité équivalentes au scrutin papier et utilisables par tous les agent·es du GPU, quel que soit le CSE de rattachement.

COMMENT VOTER?



Connexion et vote

- 1. Se connecter sur le site de vote spécifiquement dédié à l'élection.
- 2. S'identifier au moyen de son identifiant, son code secret (remis dans les courriers envoyés à domicile) et son numéro de CP.

Attention! Vous devez voter deux fois (une fois pour le scrutin de la liste des titulaires et une fois pour le scrutin de la liste des suppléant·es).

- 3. Choisir un des deux scrutins (titulaires ou suppléant·es).
- 4. Choisir une liste CGT par exemple et cliquez sur Continuer afin de visualiser votre bulletin de vote.
- 5. Cliquez sur Voter et Valider votre choix en saisissant votre code secret (remis dans le courrier envoyé à domicile).
- 6. Le bouton Confirmer entraîne la validation définitive et l'enregistrement du suffrage dans l'urne électronique.
- 7. La confirmation de l'enregistrement apparaît.
- 8. Ensuite, n'oubliez pas le vote du second scrutin (titulaires ou suppléant-es).

Attention! Si l'une de ces étapes n'est pas réalisée, le vote ne sera pas comptabilisé.

En cas de perte ou de non réception de ce courrier

Une plateforme téléphonique ou internet vous permettra de récupérer dans deux mails distincts, l'identifiant et le code secret. Les informations suivantes vous seront demandées : nom, prénom, CP, numéro du Pass Carmillon (au dos de la carte), date de naissance, adresse e-mail. Attention, les cheminot·es n'ayant pas de Pass Carmillon (jeunes embauché·es, CDD...) devront fournir leur code postal de résidence.